#### COMPTE RENDU DU CONSEIL DE DEPARTEMENT

### du Mardi 30 mars 2021 Conseil organisé en visioconférence

<u>Collège A:</u> Pierre-Jean CHARREL; Jean GILLIBERT; Ollivier HAEMMERLE (départ à 13h25, procuration à Pierre-Jean CHARREL à partir de 13h25); Caroline THIERRY

<u>Collège B</u>: Romain GUILLAUME (procuration à E.KADDOUM); Emmanuel HALLOUIN; Stéphane ISNARD (départ vers 14h10); Elsy KADDOUM (départ vers 14h10); Sabine MERCIER (arrivée vers 13h, départ à 13h55); Cassia TROJAHN (arrivée à 13h10, départ à 14h10)

**IATOS**: Véronique FABRIS

Etudiants:

#### Personnalités Extérieures :

<u>Autres</u>: Catherine COMPAROT (départ à 14h10); Brahim HAMID; Nathalie HERNANDEZ (arrivée à 12h50); Julien LABETAA; Agnès LAGNOUX; Marc PERRET (départ vers 14h10); Francis RIGAL

Excusés: Romain GUILLAUME

### 1. Compte rendu du Conseil de département du 28 janvier 2021 :

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est mis au vote (12 votants) : NPPV : 0 ; Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 9

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2. Chargés d'Enseignements Vacataires (CEV) :

La liste contient deux intervenants.

Aucune remarque n'étant faite, cette liste est mise au vote :

NPPV: 0; Abstention: 1; Contre: 0; Pour: 10

La liste des CEV est adoptée.

#### 3. Campagne ATER: profils (voir documents joints):

Voter les profils d'ATER n'est pas nécessaire mais il vaut mieux le faire.

- ATER 27:

Aucune remarque n'étant faite, ce profil est mis au vote :

NPPV: 0; Abstentions: 1; Contre: 0; Pour: 10

#### Ce profil est adopté.

#### - ATER 61:

Aucune remarque n'étant faite, ce profil est mis au vote :

NPPV: 0; Abstentions: 1; Contre: 0; Pour: 10

Ce profil est adopté.

#### 4. Demandes de subvention :

Agnès Lagnoux a fait une demande pour une subvention.

Cette manifestation aura lieu en présentiel à la Grande Motte du 31/05 au 4/06.

Lors de ces manifestations, de la publicité pour les formations peut être faite.

UT1, UT3, INSA, Airbus.... subventionnent cette manifestation.

Si cette manifestation ne devait pas se tenir en présentiel, un report à l'année prochaine est à l'étude.

Il est rappelé qu'une subvention de 1500 euros est faite pour la nuit de l'info, manifestation à destination des étudiants.

Une proposition de subvention de 250 euros est faite. Il est fait remarquer que cette subvention n'est pas importante.

Cette proposition est augmentée de 250 euros, la subvention serait de 500 euros.

Faut-il vraiment fixer un montant pour ce genre de subvention?

Oui afin de ne pas le mettre au vote lors de chaque demande sauf que le montant ne sera pas toujours le même.

Il faudra donc quand même le voter à chaque demande.

La subvention de 500 euros pour répondre à la demande d'Agnès Lagnoux est mise au vote :

NPPV: 0; Abstentions: 1; Contre: 0; Pour: unanimité

# Une subvention de 500 euros est donc allouée à la demande faite par Agnès Lagnoux.

# 5. Désignation des commissions d'admission : les responsables des formations concernées feront une proposition de commission :

Ce point a déjà été discuté lors du dernier conseil de département mais cela n'était pas vraiment clair.

Il faut constituer un jury pour chaque parcours de formation.

Il est rappelé que ces commissions ne sont que pour une année, il faudra donc les renouveler chaque année.

Cinq jurys en Licence et quatre en Master doivent donc être constitués.

Il a été voté lors du précédent Conseil que les commissions seraient constituées des responsables de formations et de deux représentants de l'équipe pédagogique.

A ce jour, les commissions de L2 sont incomplètes.

Il est fait remarquer que la notion de « responsable de formation » n'est pas la clairement définie. S'agit-il du responsable d'une formation au titre du diplôme ou d'année de formation ?

Concernant le parcours PE, il faut une commission distincte de celles des parcours de Licence.

En effet, à la rentrée prochaine, la L2 parcours PE est réservé aux « L1 montants » mais dans les faits, des étudiants ont candidaté pour entrer directement en L2.

Le débat qui suivit ces échanges n'a pas été concluant.

Aucun vote n'a lieu concernant ce point.

Le Conseil se termine à 14h15, seuls les cinq premiers points de l'ordre du jour ont été traités.